



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 21 MARS 2019

JCT/IC/NL – N° CCAS_2019DL009

Date de convocation : 15 mars 2019

Affichage du compte-rendu : 28 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - Compte administratif 2018

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mars à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Madame Martine BONNAUD.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT, Annie BERTON

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Martine BONNAUD

En premier lieu, afin d'examiner la réalité de la gestion, il convient de rapprocher les prévisions 2018 des résultats de 2018 :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Différence(s)	Taux
Dépenses	2,285,683.00 €	2,155,320.26 €	130,362.74 €	94.30 %
Recettes	2,285,683.00 €	2,292,033.44 €	6,350.44 €	100.28 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Différence(s)	Taux
Dépenses	83,473.57 €	31,767.89 €	51,705.68 €	38.06 %
Recettes	83,473.57 €	75,778.89 €	-7,694.68 €	90.78 %

Le compte administratif de l'année 2018 a donc été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	2,155,320.26 €	2,292,033.44 €	136,713.18 €
Investissement	31,767.89 €	75,778.89 €	44,011.00 €
Excédent global de clôture 2018			180,724.18 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1- Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 94,30 %.

Les dépenses par service se répartissent de la manière suivante :

Île aux Enfants	50,90 %
Petits Gônes	19,28 %
Subvention au SAAD	13,66 %
Gestion générale	11,20 %
Action sociale (en faveur des anciens et des plus démunis)	2,15 %
Relais Assistants Maternels 1&2	1,66 %
Guichet unique	0,88 %
LAEP	0,27 %

Soit pour la petite enfance : près de 73 % (hors ventilation des charges de gestion générale).

1-1-1- Charges à caractère général :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 88,34 %

Quelques comptes peuvent faire l'objet d'un commentaire.

Les dépenses pour les comptes suivants ont été réalisées en dessous des prévisions budgétaires :

604 : Ce compte enregistre les achats de repas pour les Petits Gônes. Les prix du marché et la fréquentation des enfants font varier ce compte.

60611 : La consommation d'eau a été moindre en 2018 par rapport aux années précédentes.

60623 Alimentation : Les fluctuations des coûts des denrées alimentaires à l'Île aux Enfants expliquent cette différence. Au budget par « prudence », la somme inscrite a été de ce fait estimée au-delà des besoins constatés. En 2019, le budget a été diminué (55 800 € contre 58 230 € en 2018).

615221 et 6156 : Il s'agit de comptes de précaution qui prévoient les sommes pour d'éventuelles réparations et les maintenances sur les bâtiments et biens mobiliers. En 2018, les estimations n'ont pas toutes été réalisées (17 994 € ont été proposés dans le cadre du BP 2019 sur les deux comptes contre 23 193 € en 2018).

6228 : Les interventions de l'association qui est chargée de coordonner les séances du LAEP ont été budgétées avec deux intervenants, or elles se sont déroulées pour la plupart des séances avec un seul intervenant.

6262 : Frais de télécommunication : économie de plus de 5,6 k€ liée au changement d'architecture de la téléphonie fixe.

Tandis que d'autres comptes ont dépassé le budget prévisionnel :

60631 et 6283 : Pour la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans des conditions d'hygiène satisfaisantes, les structures les accueillant sont quotidiennement nettoyées et des travaux de nettoyage annuels spécifiques ont été réalisés.

614 : Les charges de copropriété sont payées en fonction des résolutions prises lors des assemblées générales des copropriétaires, celles-ci sont connues postérieurement au vote du budget.

6184 : Les personnels ont bénéficié d'analyse de la pratique, mais également de formations renforcées en 2018 (développement d'une cohésion d'équipe, accompagnement des usagers, journée d'étude enfance et handicap).

Ce chapitre enregistre également :

- Les dépenses liées au repas de la municipalité en faveur des anciens : compte 6257.
Comme chaque année, le CCAS a offert un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas s'est déroulé le dimanche 18 février 2018 au gymnase Jean Jaurès. 451 personnes ont bénéficié de ce repas (soit 46 de plus qu'en 2017). Parmi les convives, 45 personnes ont relevé du tarif « accompagnant ».
Le montant total des repas offerts s'est élevé à :
En 2018 : 11 899,05 € pour 406 personnes
En 2017 : 11 869,14 € pour 405 personnes
En 2016 : 10 814,65 € pour 369 personnes
- Les dépenses relatives aux colis de Noël : compte 60623.
En 2018, 578 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans.
360 colis ont été distribués à des personnes seules et 218 colis à des « couples ».
Pour mémoire, en 2017, la commune a distribué 455 colis : 300 pour des personnes seules et 155 pour des couples.
Le coût des colis s'est élevé à un montant total de et 12 873,05 € en 2016, 12 756,25 € en 2017 et 16 424,10 € en 2018

1-1-2- Charges de personnel :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 95,71 %.

Les charges de personnel incluent naturellement les salaires et les charges sociales.

La masse salariale 2018 est le reflet de la mise en œuvre du service public de l'action sociale et de la petite enfance en matière de gestion des ressources humaines.

En effet, elle est le résultat des déroulements de carrière des agents du CCAS (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités (évolution des charges et cotisations).

La masse salariale représente également l'effectivité des divers recrutements d'agents non titulaires pour remplacement réalisés au cours de l'année 2018 permettant le renouvellement des équipes et des compétences en matière d'action sociale, ainsi que dans le domaine de la petite enfance par le maintien du taux d'encadrement.

Enfin, la masse salariale représente des dépenses relatives à la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel ville auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

La différence entre le BP 2018 et le CA 2018 s'explique notamment par les éléments suivants :

- le remplacement d'agents titulaires absent pour maladie, ou suite à départ en retraite par des personnels non titulaires,
- la vacance de quelques semaines du poste d'assistante sociale,
- les absences de certains personnels sur des périodes longues entraînant la baisse des traitements (passage à 1/2 traitement) ainsi que la baisse du régime indemnitaire, et la réfaction du jour de carence et des titres restaurant,
- la baisse importante du taux « accident du travail » (2,01 % en 2017 contre 1,74 % en 2018) conséquence de la politique hygiène et sécurité mis en œuvre par la collectivité.

1-1-3 Autres charges de gestion courante :

- Subvention du SAAD :

En 2018, la subvention attribuée au SAAD a été versée à hauteur de 95,45 % soit 294 410,59 €.

- Les aides en faveur des personnes démunies :

Ces secours sont mobilisables uniquement en cas d'absence de dispositif de droit commun qui doivent être sollicités en priorité par l'assistante sociale du CCAS. Ce montant n'est donc pas le reflet de la pauvreté sur le territoire communal mais seulement la contribution du CCAS qui intervient donc de manière « supplétive ».

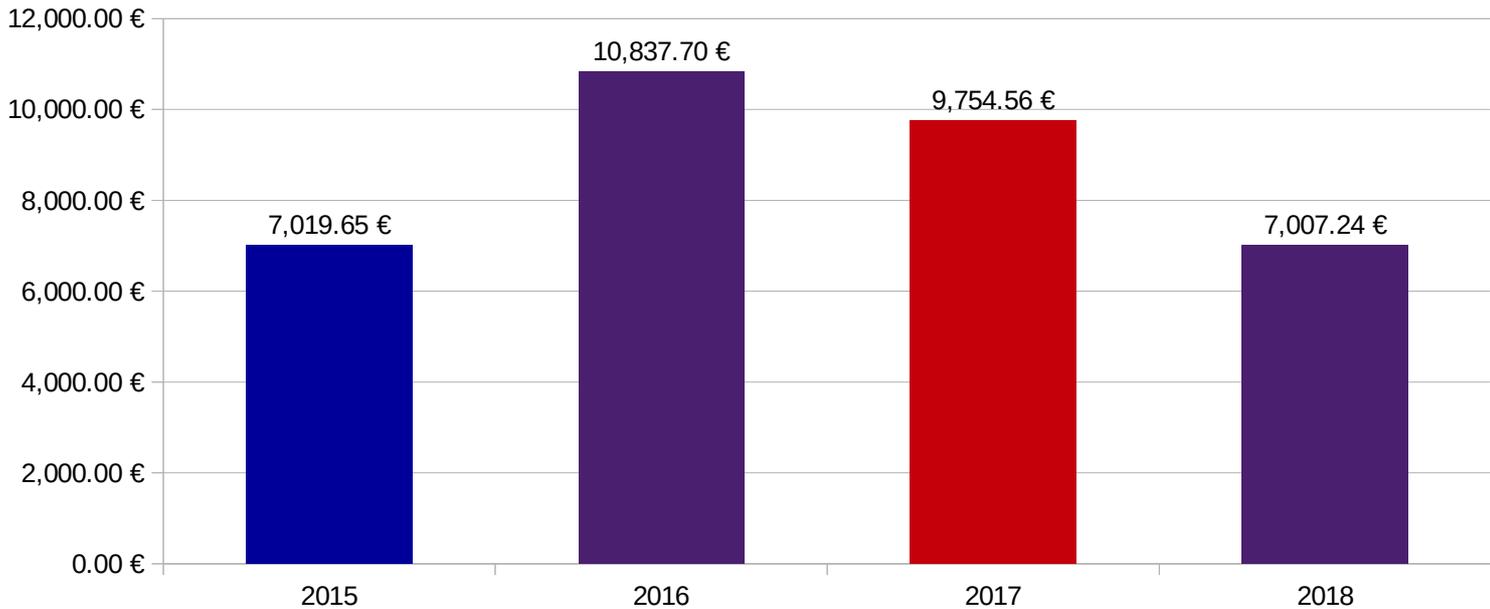
Concernant les secours financiers (compte 6562) :

En 2018, 11 secours ont été versés à hauteur de 7 007,24 € (contre 23 secours à hauteur de 9 754,56 € en 2017 et de 10 837,70 € en 2016).

La moyenne par secours est de 637,02 € en 2018.

Et ils évoluent de la manière suivante depuis 2015 :

Aides financières de 2015 à 2018



En 2018, aucune aide n'a été attribuée dans le cadre des nuitées d'hôtel, cependant 42,80 € ont été dépensés pour l'achat de 4 carnets de 10 tickets TCL (compte 6568).

Le CCAS, en accompagnement de son public pour l'aide au transport, a pris en charge 5 abonnements TCL pour un montant total de 95,60 € (compte 6562).

2 prêts ont été versés à hauteur de 3 150,00 €, contre 1 886,50 € en 2017 (compte 274).

Concernant les aides alimentaires :

L'aide alimentaire est organisée dans le cadre d'un marché sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € et peuvent être utilisés pour des achats alimentaires et d'hygiène et d'énergie.

En 2018, le montant des tickets CAP achetés s'est élevé à 6 000,00€ contre 8 000,00 € en 2017 (compte 6561).

Au final en 2018, le montant de ces aides, prêts et autres secours s'est élevé à 16 295,64 € contre 19 931,56 € en 2017, 26 390,55 € en 2016 et 13 579,65 € en 2015.

1-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes est de 100,28 %. Les recettes sont principalement constituées :

1-2-1 De la subvention de la ville (1 100 000 €) :

Elle a fait l'objet d'un mandatement à la hauteur des besoins du CCAS en considération des aléas d'encaissement des recettes de la CAF ce qui a constitué un excédent de « précaution ».

1-2-2 Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (660 118,45 €) :

Le CCAS perçoit les recettes liées à l'activité des services de la petite enfance : la Prestation de Service Ordinaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant et la Prestation de Service pour les RAM.

Initialement budgété à hauteur de 630 150 euros, on enregistre 30 k€ de recettes supplémentaires. Ces recettes s'expliquent notamment par un financement supplémentaire lié au RAM au titre de l'année 2017 pour 6 k€ : les RAM ayant favorisé les départs des assistants maternels en formation.

1-2-3. Du résultat de fonctionnement 2017 reporté :

Il s'agit du report de l'excédent constaté en 2017 pour un montant

1-2-4. Des produits des services :

Il s'agit des factures acquittées par les familles en fonction des heures de garde des enfants aux Petits Gônes et à l'Île aux Enfants. Ces montants ont été perçus à hauteur de 240 062,79 € contre 248 976,15 € en 2017.

Cela est lié aux contrat de garde mais également aux revenus des familles.

Les EAJE à la demande de la CAF doivent en effet assurer la mixité sociale des usagers.

À l'Île aux Enfants :

En 2018, le nombre d'enfants accueillis est de 119 contre 122 en 2017 et 128 en 2016. Le nombre d'heures réalisées s'élève à 103 874 (106 882 en 2017 et 102 541 en 2016), et le taux d'occupation « financier » non modulé passe à 72,16 % (72,65 % en 2017, 70,95 % en 2016 et 72,17 % en 2015). Le seuil d'alerte est fixé par la CAF à 70 %.

Aux Petits Gônes :

En 2018, nous avons accueilli au total 104 enfants (contre 93 en 2017, 102 en 2016 et 114 en 2015) en accueils réguliers et occasionnels. Le total d'heures réalisées en 2018 est de 42 651 (43 587 en 2017, 43 297 en 2016 et 37 778,21 en 2015) et le taux d'occupation est de 72,08 % (72,78 en 2017). Le seuil d'alerte est fixé par la CAF à 70 %.

Le chapitre 70 enregistre également, pour la dernière année, la perception d'une partie des droits de concession funéraires répartie par le comptable public entre la ville et le CCAS pour 10 516,61 € contre 8 166,62 € en 2017.

1-2-5. Des atténuations des charges de personnel (48 344,36 €) :

Ce compte enregistre principalement les remboursements des frais de personnel en position d'arrêt maladie. Les métiers de la petite enfance sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font l'objet d'une prise en charge préventive.

1-2-6. Divers produits de gestion courante et exceptionnels (8 582,70 €) :

Non budgétées pour des raisons liées aux aléas de perception conjuguées à l'exigence de sincérité budgétaire, ces recettes correspondent à des remboursements de chèques déjeuners millésimés 2016 et 2017, de chèque d'accompagnement personnalisé 2017, d'une aide pour insertion d'une personne handicapée et d'un remboursement partiel de secours.

L'exécution des dépenses et des recettes permet au final de dégager un résultat excédentaire de 136 713,18 € contre 182 477,50 € en 2017, 112 763,35 € en 2016, 222 655,42 € en 2015 et 315 462,28 € en 2014.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1- Les dépenses :

Le taux de réalisation en matière de dépenses d'investissement est de 38,06 %.

Elles sont constituées pour l'essentiel par l'acquisition de matériel et de mobilier.

Île aux Enfants :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 10 700,31 € TTC pour l'année 2018 correspondant aux achats de :

- lits à barreaux,
- tables extérieures,
- transats, tapis d'éveil et baby-relaxes,
- jeux.

Les Petits Gônes :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 13 325,22 € correspondant aux achats de :

- jeux intérieurs et extérieurs,
- structure de motricité,
- tables et chaises
- nettoyeur vapeur et chariot de ménage.

Administration du CCAS et guichet unique :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 2 396,02 € TTC pour l'année 2018 correspondant aux achats de :

- divers mobiliers (tables, présentoirs muraux),
- signalétique.

Relais assistants maternels :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 2 196,34 € TTC pour l'année 2018 correspondant aux achats de :

- petits et gros électroménagers,
- mobilier (tables),
- lampes de bureau.

Les Prêts d'honneur se sont élevés à hauteur de 3 150 €.

2-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 90,78 %.

Ces recettes sont principalement constituées :

- des amortissements (31 147,42 €),
- du FCTVA (4 687,90 €),
- du report du résultat d'investissement 2017 (36 793,57 €),
- du remboursement des prêts d'honneur (3 150,00€)

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADOpte** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de 180 724,18€.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.